

ASSURANCES

LES CHIFFRES DES ASSURANCES DEMON- TRENT DE FORTES AUGMENTATIONS

Les rapports des compagnies d'assurance-feu pour l'année 1919 montrent, dans l'ensemble, une cote plus faible de pertes et une bonne augmentation d'affaires, ainsi qu'une plus forte marge de profits. Un des points marquants est que beaucoup de compagnies ont été en mesure de faire des affaires sur un pourcentage plus petit de dépenses, en dépit de l'augmentation des salaires et des prix des fournitures, etc.

Les chiffres préliminaires pour les affaires d'assurance-feu pour l'année 1919, qui sont compilés à présent, montrent que l'année a été l'une des plus profitables des cinquante années sur lesquelles s'étendent les chiffres du gouvernement. Les primes reçues s'élèvent à approximativement \$40,000,000, soit une augmentation d'environ \$4,000,000 sur le montant reçu en 1918. Les pertes payées s'élèvent à environ \$16,600,000, comparées à \$19,300,000, la précédente année.

Le pourcentage des pertes payées aux primes reçues est de 41.7 pour 100.

Le pourcentage correspondant pour 1918 était de 53.8 pour 100, et le pourcentage pour les cinquante dernières années est d'environ 59 pour 100. Ceci ne porte pas en compte l'augmentation de la réserve statuaire ou les primes et pertes en suspens. En tenant compte de ces items, le pourcentage des pertes encourues aux primes gagnées est d'environ 45 pour 100.

Le pourcentage des pertes dans les différentes provinces est varié comme de coutume. Dans la majorité des provinces, une réduction notable a été enregistrée. Pour l'Alberta, le pourcentage approximatif des pertes pour 1919 est de 35 pour 100; pour la Colombie Anglaise, de 29 pour 100; pour le Manitoba, de 24 pour 100; pour le Nouveau-Brunswick, de 52 pour 100; pour la Nouvelle-Ecosse, de 51 pour 100; pour l'Ontario, de 41 pour 100; pour l'Île du Prince Edouard, de 47 pour 100; pour la province de Québec, de 51 pour 100; pour la Saskatchewan, de 42 pour 100. Les pourcentages correspondants pour l'an dernier étaient approximativement pour l'Alberta, 45 pour 100; pour la Colombie Anglaise, 30 pour 100; pour le Manitoba, 62 pour 100; pour le Nouveau-Brunswick, 43 pour 100; pour la Nouvelle-Ecosse, 28 pour 100; pour l'Ontario, 59 pour 100; pour l'Île du Prince Edouard, 21 pour 100; pour le Québec, 53 pour 100; pour la Saskatchewan, 49 pour 100.

Pour plusieurs branches d'assurance contre les

sinistres, les chiffres sont particulièrement favorables, les chiffres les plus intéressants étant ceux pour l'assurance contre l'explosion, comprenant émeutes et commotions civiles, pour lesquelles \$514,800 ont été reçus en primes, les pertes ne s'élevant qu'à \$1,152.

Les affaires d'assurance-foin, d'autre part, ont été peu profitables, les primes reçues s'élevant à \$2,680,958, et les pertes payées à \$1,740,158, le pourcentage étant d'environ 65 pour 100.

Le montant d'affaires d'assurance-vie fait et payé en Canada, pour l'année, dépasse de loin le montant émis dans n'importe quelle année précédente, le montant total étant de \$519,864,000, comparé à \$307,280,000 émis en 1918. Le montant total net d'affaires en force a augmenté de \$1,785,061,000 à la fin de 1918, à \$2,180,834,000 à la fin de 1919. Le montant des polices devenues réclamation par décès pendant l'année fut de \$16,939,000, contre \$23,904,000 en 1918. L'assurance-groupe en vigueur à la fin de 1919 s'élevait à \$11,400,000.

Il y a eu une grande augmentation dans le nombre des compagnies licenciées, le nombre total à la fin de 1919 étant de 230, alors que le nombre licencié un an avant était de 214.

Les chiffres donnés ci-dessus ne sont pas entièrement complets, car quelques compagnies n'ont pas encore envoyé tous leurs résultats au ministère. Ces additions ne changeront pas matériellement les pourcentages des pertes, etc., et il demeure évident que 1919 ne fut pas seulement une année phénoménale sous le rapport de l'expansion d'assurance, mais aussi une bonne année sous le rapport des profits. De plus amples détails pourront être obtenus d'ici un mois.

WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY

Le bilan de la Wawanesa Mutual Insurance Co., pour l'année finissant le 31 décembre 1919, montre que la compagnie a renforcé sa position pendant l'année passée. Les polices en force à la fin de l'année étaient de 40,000, et l'assurance en vigueur de \$83,290,110. L'augmentation des affaires pendant l'année s'élevait à \$7,658,573. L'argent en mains et en banque s'élevait à plus de \$92,600, contre \$110,211 l'année précédente. Les placements de la compagnie et les obligations de guerre ont atteint, à présent, la somme de \$235,350. L'actif total est à présent de \$1,437,252.

Il est peut-être intéressant de noter que la Wawanesa n'a pas de rapports avec la Western Mutual Fire Insurance Association ou toute autre combinaison de compagnies mutuelles, mais qu'elle opère indépendamment.